

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^eme.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoïn, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Deunencques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des annonces : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 16 avril 1841.

La discussion générale sur les crédits supplémentaires de 1841 est terminée; elle a achevé de démontrer clairement que notre gouvernement est décidé à céder partout et toujours pour conserver la paix, qu'il n'a pas confiance dans les forces de la France et qu'il redoute ses institutions. L'influence étrangère va se faire sentir plus que jamais dans la direction qui sera imprimée à nos affaires, et ses effets désastreux ne tarderont pas à peser sur nous. Si le gouvernement n'a pas confiance dans le pays, le pays de son côté ne peut avoir confiance en lui. Si le gouvernement, disons-nous, regarde la France comme impuissante à faire face à une nouvelle coalition, la France est désormais édifée sur ce que peuvent et sur ce que valent les hommes qui veulent la paix toujours et partout; elle sait qu'on l'a sacrifiée à de lâches pensées; elle sait qu'on lui a fait perdre sa dignité et sa prépondérance.

Nous disons que la discussion générale a achevé de faire comprendre que notre gouvernement est décidé à céder partout et toujours, et qu'elle a constaté aux yeux de tous notre abaissement.

« Dans cette question d'Orient, a dit M. Thiers aux ministres du 29 octobre, il y a eu pour la France une humiliation comme elle n'en a jamais eue. » Cette fois M. Thiers disait vrai; ses paroles n'ont pas besoin de commentaires.

Il a fait entendre aussi d'autres assertions qui, sorties de sa bouche, doivent faire réfléchir, car elles ont une grande portée. « Je soutiens, a-t-il dit, qu'un gouvernement qui tient entre ses mains les forces de la France, et ne laisse pas entrevoir le jour où il pourra les laisser agir dans l'intérêt de sa dignité, est impossible, et compromet ce que le pays a de plus précieux, sa gloire et son honneur! » Ici encore, M. Thiers a raison.

Où, tout gouvernement qui ne sait pas défendre l'honneur et les intérêts d'un pays comme la France est impossible.

La politique de tout pouvoir est complexe; elle doit tendre à la paix intérieure, à l'ordre, à la liberté, si la liberté est dans les institutions; elle doit se proposer, avant tout, de se dégager des exigences extérieures, et veiller avec sollicitude à préserver de toute atteinte l'honneur et les intérêts nationaux quand ils se trouvent compromis, car jamais il ne peut y avoir prospérité ni paix à l'intérieur s'il n'y a pas défense suffisante des intérêts engagés au dehors. Quand un gouvernement ne vous donne ni sécurité ni bien-être, il marche vers un abîme.

Avec le système du 1^{er} mars, disent les conservateurs, nous aurions eu la guerre; elle devenait inévitable. Avec le système de courtoisie du 29 octobre, nous n'avons pas les chances de la guerre, et nous avons toutes les charges qu'elle entraîne à sa suite, sans en distraire même des traités honteux qui rappelleront nos désastres. La question n'est pas de savoir si nous aurions eu la guerre en demandant la modification du traité du 15 juillet, mais si notre prétention était motivée et juste; elle l'était, ceci ne peut être contesté que par des rhéteurs tels que M. Guizot. Dès lors, si nous avions élevé une prétention équitable, nous

devions la soutenir dans toutes ses conséquences et accepter la guerre si la guerre devait en sortir.

L'occasion était belle pour la France de reprendre le rang qu'elle doit occuper dans le monde. On ne pouvait pas ici l'accuser de vouloir faire des conquêtes ou de la propagande; c'était une guerre d'intérêts qui s'engageait, faite dans le but de soutenir un ancien allié, entreprise pour s'opposer aux envahissements d'une nation sans foi et sans frein. Quand on a laissé passer cette occasion si favorable, on devrait au moins se garder de dire, ainsi que l'a fait M. Guizot, que, si l'honneur et l'intérêt de la France appelaient le gouvernement à faire une guerre juste, il ne manquerait pas à ce rendez-vous; l'honneur et l'intérêt de la France exigeaient qu'elle obtint la modification du traité du 15 juillet, et, en cas de refus, elle devait alors accepter la guerre qui aurait été basée sur la justice.

Le gouvernement s'est refusé à toute explication sur la nature du traité qu'il se prépare à signer. Cependant les paroles de M. Guizot n'ont pas pu être tellement mystérieuses, tellement enveloppées de réticences, qu'il ne soit facile de comprendre quel sera le résultat définitif des affaires d'Orient. Il ne sera fait aucune modification au traité du 15 juillet. « L'Europe, a dit M. Guizot répondant à M. Thiers, ne vous aurait pas accordé les modifications que vous vouliez exiger, et moins à vous qu'à tout autre. » L'Europe n'accordera pas plus à M. Guizot qu'à M. Thiers; déjà il fait entendre ces mots si élastiques de *faits accomplis*. C'est en se plaçant derrière cette doctrine qu'il essaiera de justifier la ratification donnée au traité du 15 juillet, et qu'il viendra même se glorifier de nous avoir fait subir la plus grande des humiliations.

Assurément il ne manquera pas d'arguments captieux pour colorer son abandon de nos intérêts, il ne manquera pas d'hyperboles pour nous vanter le bienfaits de la paix; mais, à travers toutes ses phrases trompeuses, nous lisons toujours au bas du traité définitif la honte et l'abaissement de la France, et nous y verrons aussi la preuve évidente que le gouvernement, en aucun cas, ne veut laisser entrevoir le jour où il laissera agir les forces de la France dans l'intérêt de sa dignité!

AFFAIRES D'ORIENT.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR)

Nous recevons la lettre suivante d'Alexandrie (Egypte), en date du 27 mars 1841 :

Plus que jamais nous sommes à la guerre; les hostilités, un moment suspendues, sont sur le point de recommencer. Les réclamations du vice-roi ont tout remis en question; il est certain, du reste, que Mehemet-Ali, avec ses semblants de soumission, n'a voulu que gagner du temps. La Porte prouve bien sa faiblesse et son impuissance par le retard qu'elle met à répondre au refus de Mehemet-Ali d'acquiescer à certaines conditions du hatti-schériff. Il paraît que, ballotté entre diverses influences, le gouvernement ottoman ne sait quelle détermination prendre. Le vice-roi, qui connaît les embarras d'Abdul-Medjid, paraît décidé à lever complètement le masque.

Lorsque Mehemet-Ali représenta à l'envoyé de la Porte, Saïd-Effendi, l'impossibilité où il se trouvait de consentir à l'exécution

— Mes amis, bien qui vient par la flûte doit s'en aller par le tambour; d'ailleurs, que Dieu me préserve de faire mentir le proverbe qui dit : *Gueux comme un poète, un musicien et un peintre... vitrier.*

M^{me} Lafage, femme de quarante ans, tourmentait aussi son mari par ses éternelles exhortations, et souvent par ses menaces. Le vitrier cherchait au cabaret un asile contre la mauvaise humeur de son épouse qui finissait par capituler.

— Allons donc, allons donc, ma douce tourterelle, disait alors le peintre-vitrier en riant. Madame Lafage, vous êtes la crème des femmes; il ne vous convient pas de vous fâcher comme l'épouse de notre infortuné notaire. A chaque jour suffit son mal. Vivons en gaieté; je ne suis pas de l'avis de ceux qui répètent sans cesse : *Faisons feu qui dure*. Lorsque nous serons vieux, notre petit Raymond pourvoira à tous nos besoins. Madame Lafage, j'ai une idée : Raymond sera un grand peintre.

— Vous croyez, monsieur Lafage ?..

— J'ai foi en l'avenir de Raymond.

— Dieu vous entende!

Et les deux époux rentraient dans leur modeste logis, spéculant déjà sur la palette et sur les pinceaux de leur unique fils.

Raymond Lafage avait atteint sa douzième année; il commençait à peindre sous les yeux de son père, et il n'eut pas de grands progrès à faire pour surpasser son illustre maître; d'ailleurs, il montrait les plus heureuses dispositions pour le dessin et copiait avec une promptitude étonnante les tableaux et les gravures qu'il voyait dans les maisons de l'île d'Albi. Laid de visage, difforme de corps, le petit Raymond était la risée des enfants et des jeunes filles qui couraient après lui en criant :

— Tête-de-Loup! voyez le petit monstre, il sera plus laid que son père!

Le fils du vitrier résolut de tirer une éclatante vengeance de ces risées qui blessaient son amour-propre d'artiste et lui arrachaient parfois des larmes. On avait reconstruit depuis peu les prisons de l'île d'Albi; les murailles étaient recouvertes d'une couche de chaux qui n'avait encore rien perdu de son éclatante blancheur. Raymond y peignit avec quelques charbons tous les enfants de l'île d'Albi coiffés de bonnets surmontés d'oreilles d'âne. La ressemblance était frappante, et le lendemain un cri général d'indignation s'éleva contre Raymond Lafage, auteur de cette caricature. Le magistrat du lieu

de certains articles du hatti-schériff, il engagea cet ambassadeur, en lui remettant sa lettre pour Reschid-Pacha, à rester à Alexandrie pour voir par lui-même combien était grande sa soumission aux volontés du sultan, lui disant que, jusqu'à ce que les derniers ordres d'Abdul-Medjid lui fussent notifiés, il agirait dans le sens du hatti-schériff. Le licenciement de l'armée et des gardes nationales, l'abolition des monopoles furent donc publiés, et, le lendemain de la promulgation de ces actes, le vice-roi partit pour le Caire, sous le prétexte de voir Ibrahim-Pacha que l'on disait gravement malade. A son arrivée dans cette ville, Mehemet-Ali s'occupa activement de la réorganisation de l'armée; Ibrahim et Soliman-Pacha reçurent l'ordre de la mettre en toute hâte sur le pied de guerre, et le vice-roi ne rentra à Alexandrie que lorsqu'il se fut assuré que ses volontés étaient fidèlement exécutées.

Mehemet-Ali, qui, d'après le hatti-schériff d'investiture, ne peut nommer à d'autres emplois qu'à ceux de lieutenant et au-dessous, vient de faire plusieurs officiers supérieurs, et M. Hallice, lieutenant-colonel du génie, est nommé bey avec un traitement annuel de 45,000 fr. qui lui seront comptés du jour de son arrivée en Egypte. Je ne parle pas des monopoles qui existent toujours, car jamais personne n'a compté sur l'exécution de cette clause.

Tout porte à croire que la lutte va recommencer; mais cette fois elle sera décisive. Loin de ressembler à la désastreuse et énigmatique campagne de Syrie, la prochaine sera purement défensive, et je vous assure que le gouvernement ne manque pas d'énergie. Les approvisionnements sont immenses, et le littoral de l'Egypte est garni de plus de 1,100 bouches à feu, derrière lesquelles l'armée, qui brûle de venger sa dernière retraite, fera bien son devoir.

Toutes les personnes qui ont visité les environs du Caire, où se trouve le gros de l'armée, s'accordent à dire que les divers corps sont pleins d'ardeur et nullement démoralisés, comme on le disait à tort dans ces derniers temps; la cavalerie surtout, qui forme un effectif de 12,000 hommes, est en très-bon état et les chevaux sont bien portants.

Cette semaine on a fait retourner à bord 10,000 marins qui avaient été envoyés dans le Delta pour la culture des terres. Cinq frégates de 60 viennent d'être mises sur les chantiers, et on travaille avec la plus grande activité à la construction du bassin dont les travaux avaient été un moment suspendus.

De nombreux renforts de troupes sont arrivés du Caire et de l'intérieur; on les fait camper au Mahmoudieh, et, comme elles sont attaquées de la peste, on a formé autour d'elles un cordon de gardes nationales.

Soliman-Pacha est attendu du Caire; il vient prendre le commandement d'Alexandrie et de la Basse-Egypte, sous les ordres du vice-roi. Il semble que les événements qui se préparent aient redoublé l'énergie de notre vieux pacha qui jouit d'une excellente santé. Chaque jour il traverse la ville à cheval, et sa physionomie annonce tant de bonté et de résolution à la fois, que chacun souhaite réussite complète au régénérateur du royaume des Sésostris.

On attend ici la division autrichienne aux ordres de l'amiral Bandiera et une escadre turque.

On annonce que des scènes de désordre ont encore eu lieu à Damas. Le prince du Haouran, étant descendu dans la ville pour réclamer les sommes qui lui avaient été promises par le grand-seigneur, et ayant éprouvé un refus de la part du gouverneur, n'a rien trouvé de mieux que de mettre les bazars au pillage. Ses troupes se sont retirées avec un butin considérable.

Le 14 avril, le gérant du *National* comparait devant le tribunal de police correctionnelle (6^e chambre), où il était cité comme prévenu d'avoir publié sans cautionnement un journal quotidien s'occupant de matières politiques.

Le peintre Raymond Lafage.

I.

LE VITRIER DE L'ÎLE-D'ALBI.

Dans la petite ville de l'île d'Albi, vivait en l'an 1666 un pauvre vitrier connu dans le pays sous le nom de Pierre Lafage, dit *Tête-de-Loup*; on lui avait infligé ce sobriquet à cause de sa laideur. Il parcourait les villages voisins, criant d'une voix stridente : *Vitres! vitres! qui veut faire poser des vitres!* Les jeunes filles se tenaient closes dans leurs maisons pour ne pas voir le vitrier de l'île d'Albi qu'on redoutait comme un loup-garou ou tout autre fantôme de même nature. Pierre Lafage riait de leur frayeur, et s'écriait en s'arrêtant devant les portes :

— Ne vous cachez pas, jeunes filles; je ne suis pas aussi diable que laid.

Dans les châteaux, le vitrier était accueilli comme un bouffon, et les facettes déridaient le front soucieux des petits seigneurs du village. Les bourgeois lui donnaient souvent l'hospitalité, et les riches héritières ne le voyaient pas arriver sans un secret plaisir. Pierre Lafage cumulait trois emplois : il était à la fois vitrier, marchand de bijouterie et entremetteur pour les mariages. Lorsqu'il avait pris place à table ou près du foyer, il s'empressait de reconnaître les lieux, et si, parmi ses hôtes, il reconnaissait quelque jeune fille en âge d'être mariée, il disait au maître du logis :

— Monsieur, vous avez là une charmante demoiselle. Une si belle fleur ne peut faire plus long-temps l'ornement de la maison paternelle; je veux la marier. Je connais un bon bourgeois qui cherche une compagne; il est de la pâte dont on fait les excellents maris. Je vous le garantis. Mademoiselle peut épouser de confiance.

Le vitrier, après cet exorde insinuant, détachait sa petite valise; il était aux yeux de la jeune fille ses croix d'or, ses saints-esprits, ses chaînes, ses bagues, ses boucles d'oreilles. Rarement il quittait la maison du rustique amphitryon sans avoir conclu quelque marché avantageux.

Cependant Pierre Lafage, après trente ans d'une vie si laborieuse et d'un métier en apparence si lucratif, était pauvre comme au jour où il avait élu domicile à l'île d'Albi. Lorsque ses voisins lui faisaient des reproches sur sa prodigalité, il répondait avec une insouciance tranquille :

se disposait à le loger pour quelques jours dans cette même prison dont les murailles portaient les marques ineffaçables de son crime. Heureusement pour le fils du vitrier, un chanoine de Sainte-Cécile se trouvait alors à l'île d'Albi; conduit par le curé, il voulut voir le tableau grotesque qui avait mis en émoi les habitants de la petite ville. Dès qu'il aperçut la caricature, il ne put s'empêcher de rire, et demanda au curé s'il reconnaissait les principales têtes du tableau.

— Toutes, monsieur le chanoine, répondit le curé; impossible de s'y méprendre.

— Où est le peintre? Je veux le voir et lui parler; je le prends sous ma protection.

Le curé s'empressa d'obéir aux ordres du chanoine; le jeune Raymond comparut pâle et tremblant, il osa à peine répondre aux interpellations de son juge. Les promesses du chanoine, la douceur avec laquelle il lui parlait, le rassurèrent enfin :

— Raymond Lafage, lui dit le curé, pourquoi as-tu couvert les murailles de la prison de figures grotesques?

— Monsieur le curé, je voulais me venger.

— Tu seras puni comme tu le mérites.

— Ne vous irritez pas, monsieur le curé, dit le chanoine. Le crime de Raymond Lafage n'est pas impardonnable; je lui fais grâce. Je serai son protecteur; ce soir il me suivra à Albi. Monsieur le curé, conduisez-moi chez le père de cet enfant.

Le peintre-vitrier, ne sachant à quoi attribuer la visite du chanoine, fut d'abord alarmé; son fils dissipa ses craintes :

— Papa! papa! s'écria-t-il, je suis heureux comme un archevêque et content comme un roi; M. le chanoine me prend sous sa protection.

— Oui, mon enfant, répondit le chanoine; montrez-moi ce que vous avez fait.

— Voici un petit tableau, monsieur le chanoine, qui représente les travaux d'Ulysse, dessinés par le sieur de Saint-Martin, de la façon qu'ils se voient dans la maison royale de Fontainebleau, peints par le sieur Nicolas, et gravés en cuivre par Théodore Van-Tusden.

— Très-bien! mon enfant, s'écria le chanoine; nous partirons dans deux heures. M. Lafage, votre fils ne peut plus rester auprès de vous. La vue des fresques qui décorent les voûtes de notre belle église de Sainte-Cécile agrandira ses idées, exaltera son imagination. Raymond sera un grand peintre, mais il a besoin des conseils d'un

Voici les faits qui avaient donné lieu à cette citation :

Le gérant du *National*, condamné par la chambre des pairs à une amende de 10,000 f., devait acquitter cette amende quinze jours après la signification de l'arrêt. Cet arrêt fut notifié le 20 mars; c'était donc le 5 avril que le *National* devait s'acquitter entre les mains du receveur de l'enregistrement et des domaines. Le 31 mars, le gérant du *National* reçut de M. le receveur de l'enregistrement une lettre ainsi conçue :

Monsieur le gérant,

Je vous invite à vous présenter dans la huitaine pour acquitter la somme de 11,000 f., montant tant en principal que décime de l'amende prononcée contre vous par la chambre des pairs. J'ai l'honneur de vous informer que j'ai ordre, après le délai ci-dessus fixé, de poursuivre le recouvrement par toutes les voies de droit.

Paris, le 31 mars 1841.

Ainsi, le receveur de l'enregistrement fixait pour tout délai la huitaine, à partir du 31 mars, c'est-à-dire le 8 avril. Le gérant du *National* se crut par cela seul autorisé à différer le paiement jusqu'au 8 avril, jour où il versa en effet la somme de 11,000 fr., suivant quittance. Cependant, le 7 avril, il reçut un assignation pour le 14, à l'effet de répondre aux fins de la plainte sus énoncée. C'est en vertu de cette assignation qu'il comparait aujourd'hui, assisté de M^e Marie, qui, dans cette circonstance, avait bien voulu prêter encore au *National* son généreux ministère.

M. le substitut ayant abandonné l'accusation, M^e Marie n'a point été entendu et M. le président a prononcé le jugement suivant :

« Attendu que la contravention n'est pas suffisamment établie, le tribunal renvoie le gérant de la plainte. »

Dans l'exposé de l'affaire, M. le substitut a commis une erreur que nous croyons devoir rectifier dans l'intérêt de la vérité. Il paraissait croire que le gérant du *National* avait demandé un délai. Le fait est inexact; le gérant du *National* n'avait formé aucune demande de cette nature. Il s'est borné à demeurer dans les termes fixés par la lettre de M. le receveur de l'enregistrement.

L'article du *National* sur la discussion de la chambre des députés du 13 serait à citer d'un bout à l'autre; mais, obligés de restreindre le plus possible ces citations de journaux, nous empruntons seulement à l'article remarquable de ce journal les deux passages suivants :

M. Thiers a démontré jusqu'à l'évidence tout ce qu'il y a de déplorable dans la politique du cabinet; il s'est indigné avec raison que ce ministère sans cœur n'ait pas même eu la force de maintenir cette attitude négative qui lui était imposée par l'adresse. La signature de la France était d'une valeur immense; pourquoi la donner ainsi sans compensation? Pourquoi? parce que la peur, qui a créé le ministère du 29 octobre, l'a condamné encore à une nouvelle lâcheté. L'Europe a laissé voir que cet isolement pourrait engendrer une ligue des quatre puissances contre nous, et, à cette menace indirecte, M. Guizot s'est hâté de courber la tête, cette tête qu'il portait déjà si bas!...

Le vice de M. Guizot est dans sa nature, dans ses précédents, dans sa vie entière, et M. Billault le lui a dit : c'est qu'il se défie de la France. Quand nous étions tous blessés dans notre orgueil par le traité de juillet, et que le sentiment national reprenait son énergie dans toute l'étendue du territoire, M. Guizot écrivait qu'il était plus inquiet du dedans que du dehors. Quand il devint ministre pour la première fois, il annonça comme règle de conduite que le gouvernement devait être impopulaire. Ah! l'empreinte de 1815 reste toujours gravée sur ce front orgueilleux; il y a un abîme entre le cœur de cet homme et le sentiment sacré de la patrie; ce n'est pas impunément qu'il l'abandonna dans ses jours de deuil. Nos défaites et nos blessures lui ont ouvert la carrière politique; c'est par l'étranger qu'il est venu, et c'est par l'étranger qu'il se soutient; et si jamais quelqu'un venait vous dire qu'un tel homme a compris la grandeur de la France, la puissance de son nom, la dignité de sa mission en Europe, dites-lui qu'il ment : nul n'échappe à son passé, et la trahison a un caractère indélébile.

Dans l'opinion du *Constitutionnel*, jamais la question d'Orient et ses conséquences n'avaient été présentées et discutées avec autant de netteté que dans la séance d'hier. Cette

grave discussion a fait connaître à la France la situation que lui a faite le cabinet du 29 octobre.

M. Thiers, dit-il, a démontré que le nouveau traité aurait pour résultat l'annulation de notre influence dans la Méditerranée. En abolissant la puissance du pacha d'Egypte, c'est la France que voulaient atteindre les cabinets. Après les désastreux événements de l'année dernière, il n'y avait pour nous qu'une position soutenable : l'isolement; il n'en fallait sortir qu'avec des garanties qui préservassent au moins notre honneur et nos intérêts à venir. Ces garanties, le nouveau traité ne les contient pas; il ne nous offre pas une compensation. Il fait plus : dans l'état de l'Europe, avec les désempolements que nous avons subis, il n'y avait qu'une conduite raisonnable, c'était de demeurer les maîtres de nos alliances, pour pouvoir, en temps et lieu, faire payer notre concours. Eh bien! le nouveau traité enchaîne notre liberté; en stipulant la fermeture des Dardanelles, il nous constitue, à jour donné, les alliés obligés de l'Angleterre contre les prétentions de la Russie. C'est là assurément la pire des manières de rentrer dans le concert européen, car, s'il y a en France une blessure encore saignante, c'est celle que nous a faite la mauvaise foi du gouvernement anglais.

M. Guizot a reproché aux faits rappelés par M. Thiers de graves inexactitudes, mais il n'en a pas fait connaître une seule, et quand M. Thiers est venu dire qu'on n'aurait pas l'audace de nier que le nouveau traité était consenti, M. Guizot n'a pas dit un mot.

Les appréciations du *Courrier français* sont de tous points conformes à celles du *Constitutionnel* :

M. Thiers, dit-il, a clairement démontré que le cabinet du 29 octobre faisait les affaires de l'Angleterre, et que lord Palmerston ne pouvait pas souhaiter une autre conduite que celle de M. Guizot. Rentrions dans l'appréciation des événements dont l'Orient a été le théâtre. M. Thiers a fait voir sans peine que la politique du 29 octobre était la moins nationale et la moins prévoyante que l'on pût adopter. L'Angleterre avait deux buts en Orient : mettre l'empire ottoman à couvert des projets de la Russie, et détruire le pacha d'Egypte. Le pacha a succombé, grâce à notre faiblesse; allons-nous servir maintenant d'auxiliaires à la Grande-Bretagne contre la Russie? « C'est trop, messieurs, s'est écrié M. Thiers dans un mouvement auquel la chambre entière a paru s'associer, c'est trop donner à l'Angleterre en si peu de temps. Arrêtez-vous, je vous en supplie pour votre pays. »

Le ministre ne s'arrêtera pas, reprend le *Courrier*. M. Guizot a pris son parti : rien de ce qui serait avantageux au pays ne lui paraît possible; il acceptera tout ce qui est à l'avantage des puissances. Courage donc, ministres que l'on a choisis pour cette triste besogne! prosternez-vous, puisqu'on vous le commande; mais ne venez pas ensuite braver la pudeur publique devant les chambres.

Chronique.

LYON. — M. Bouillier, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Lyon, vient de partager avec M. Demoulin le prix de 1,500 f. qui avait été offert par l'Académie des Sciences morales et politiques au meilleur mémoire critique du cartésianisme.

— M. le ministre des travaux publics a répondu aux représentants des grandes compagnies houillères du bassin de Saint-Etienne, qui demandent la révision des tarifs provisoires du chemin de fer de Lyon, qu'un projet de loi relatif à cette demande serait présenté aux chambres dans le plus court délai.

— M. Roccoffort de Vinières a légué à l'hospice de la Charité 10,000 f. pour l'érection d'une statue de saint Vincent de Paule en marbre blanc.

— Mercredi, à cinq heures du soir, des enfants jouaient sur le quai des Augustins, lorsque l'un d'eux, âgé de sept ans et demi, est tombé dans la Saône. Il a été retiré aussitôt par les sieurs Bailloud, garde municipal, et Morel Raisin, marinier, qui ont fait preuve de présence d'esprit et de courage.

— Deux compagnies du train des équipages ont traversé notre ville pour se rendre à Toulon, d'où elles seront ensuite envoyées en Afrique.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« Nous avons sous les yeux une lettre datée de Téhéran (Perse), écrite par un Lyonnais habitant ce pays depuis deux années, et qui occupe un grade élevé dans l'armée du shah de Perse. En même temps que cette lettre donne des détails

feu avait sonné; les portes étaient fermées, et j'ai dormi aux pieds de la statue de saint Raymond, mon bienheureux patron.

Le chanoine rit beaucoup de la mésaventure de Lafage, et lui recommanda de ne pas tant prolonger à l'avenir ses promenades artistiques. Il lui donna un professeur de dessin dont les leçons devinrent bientôt inutiles, tant ses progrès étaient rapides et merveilleux. Raymond, pour témoigner sa reconnaissance au chanoine son bienfaiteur, le peignit sur une grande toile, avec la vieille Brigitte, sa gouvernante; et ces deux portraits furent jugés si ressemblants, que le jeune peintre reçut les félicitations du chapitre de Sainte-Cécile. Il composait en même temps quelques tableaux pour des peintres italiens qui parcouraient alors les villes et villages du Languedoc. Sans autre guide que la nature, sans autre inspiration que celle de son génie, il parvint à traiter, à exécuter avec un égal succès tous les sujets qu'on lui proposait. La vie des saints, les fastes militaires de la France, les métamorphoses de l'amour, fournissaient une ample et riche matière à son infatigable activité. Le chanoine, fier d'avoir retiré ce jeune homme de l'obscurité, ne lui refusait rien de ce qui pouvait accélérer ses progrès. Un tableau de sainte Cécile mit le comble à l'estime que le chapitre de la cathédrale avait vouée depuis un an à Lafage.

— Mon fils, lui dit le chanoine son protecteur, je suis fier d'avoir deviné votre rare talent, lorsque vous étiez encore dans l'atelier de votre père, à l'île-d'Albi. Maintenant vous avez besoin des conseils des plus habiles maîtres. Allez à Toulouse; je vous donnerai une lettre pour l'ingénieur de la province, il vous admettra au nombre de ses élèves, et avec un tel guide vous irez loin.

Le chanoine ne se borna pas à une exhortation stérile; il dénoua les cordons de sa bourse, et vingt pièces d'or doublèrent instantanément le courage de Raymond Lafage.

II.

L'ATELIER DE PIERRE RIVALZ.

Chargé des bénédictions de son protecteur et d'une lourde valise que la vieille Brigitte avait bien garnie, Raymond Lafage franchit le seuil de la maison du chanoine qui lui dit d'une voix émue :

— Mon fils, je te confie Cocote; c'est une excellente monture, la reine des juments paisibles. Depuis cinq ans, elle n'est pas sortie d'Albi. Prends bien garde, Raymond, voyage à petites journées; je te confie Cocote.

curieux et fort instructifs sur la Perse, elle est d'un intérêt tout local, et c'est cette dernière raison qui nous a portés à en faire mention. On n'apprendra pas sans plaisir dans notre ville que l'armée persane, qui, par l'effet de circonstances politiques, celle, par exemple, d'une rupture entre l'Angleterre et la Russie et d'une attaque de cette dernière puissance sur les possessions anglaises de l'Inde, peut jouer un rôle important dans le conflit plus ou moins éloigné et plus ou moins probable entre ces deux puissances, est en partie commandée en ce moment par deux de nos compatriotes; l'un, M. de Damas, dont le nom est bien connu dans notre ville, vient d'être récemment promu au grade de *serdar* (feld-marchal), et l'autre, M. Ferrier, à celui d'adjudant-général. Nous faisons des vœux pour que nos compatriotes n'oublient pas, dans leur nouvelle position, que la France est leur première patrie, et que sa gloire et ses intérêts doivent être le but auquel ils doivent tendre incessamment. »

— L'autorité a enfin fait droit aux justes réclamations de la presse : le poste de la Mort-qui-Trompe vient d'être rétabli.

— Les habitants du Port-du-Temple, du quartier des Célestins, du Port-du-Roi et du nouveau quai de l'Arsenal demandent, dit le *Réparateur*, le rétablissement du poste du quai des Célestins.

— Mercredi, entre sept et huit heures du soir, un homme vêtu d'une blouse a enlevé un ballot de marchandises du magasin de nouveautés de la maison du Palais-Royal. Pour suivi par un commis qui l'avait aperçu, il jeta à terre le ballot, sous les fenêtres de l'hôtel de l'Europe, et s'enfuit à toutes jambes; mais arrêté dans la rue des Célestins, il a été conduit chez le commissaire de police du quartier.

— On écrit de Toulon :

« Le courrier d'Afrique, attendu ici avec la plus vive impatience, n'est pas encore arrivé. On n'explique ce retard que par le mauvais temps qui règne depuis quelques jours. »

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 AVRIL.

5 0/0, 113 80; 4 1/2 0/0, 000; 4 0/0, 99 40; 3 0/0, 78 95; banque, 3175; obligations de Paris, 1297 50; Naples 103 80; dette active d'Espagne, 23 3/4; Etats-Romains, 000 00; 5 0/0 belge, 000 00; 3 0/0 belge, 00; banque belge, 807 50; Caisse Lafitte, 1065, 5160.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 13 avril.

M. THIERS : Je crois que l'assentiment est donné à la rentrée de la France dans la négociation d'Orient, sous une condition qui ne relève pas le pacha d'Egypte. Je ne dis pas autre chose, et je crois que, si vous niez que cela soit, il y aurait au moins de l'audace. (Sensation.)

Eh bien! c'est là ce que j'appelle une politique faible et inqualifiable; car elle ne sait que sacrifier le présent et l'avenir sans aucun équivalent.

M. THIERS entre ici dans quelques développements sur ce que voulait le 1^{er} mars. Ce n'était pas la guerre à tout prix; c'était une attitude sérieuse et un armement suffisant, non des armements dont l'Europe ne fait aucun cas et qui ne sont qu'une charge inutile et malheureuse pour le pays.

L'orateur termine en reprochant au ministre de la paix à tout prix de s'être fait ambassadeur de la guerre, et il trouve que le lendemain du jour où a été infligé le hatti-shériff qui détruit la puissance du pacha et l'influence française en Egypte a été un jour mal choisi pour exprimer quelque confiance dans le bon vouloir de l'étranger.

La chambre consultée passe à la discussion des articles.

A la reprise de la séance, un instant suspendue, M. le ministre des affaires étrangères présente, au nom de M. le ministre de l'intérieur :

- 1^o Sept projets de loi d'intérêt local;
- 2^o Un projet portant demande d'un crédit extraordinaire pour les suites de la cérémonie des funérailles de l'empereur;
- 3^o Un projet portant demande d'un crédit de 1,400,000 fr. pour un secours aux étrangers réfugiés;

Le chanoine parlait encore, et déjà le jeune Lafage sortait de la ville au grand trot. Depuis vingt ans Cocote trotait pour la première fois; heureusement son maître ne pouvait entendre les cris et les menaces du cavalier : il serait mort de douleur.

Le lendemain, Raymond Lafage arriva de bonne heure à Toulouse. Les louis d'or du chanoine, le beau linge ourlé et blanchi par Brigitte suffirent à peine à ses folles dépenses pendant huit jours.

— Maître Raymond, se dit-il en rentrant au logis de l'Ecu où il passait les nuits et les jours à boire, à banqueter avec des étudiants en droit, maître Raymond, vous êtes un mauvais sujet. Si M. le chanoine connaissait votre infâme conduite, il vous accablait de sa malédiction. Il ne me reste plus qu'une pièce d'or; demain j'irai voir M. Rivalz : il est temps de se mettre au travail.

Il ne dormit pas de toute la nuit, et à huit heures du matin, il frappa à la porte de l'atelier de Rivalz. Ce peintre, déjà célèbre et ingénieur en chef de la province de Languedoc, comptait déjà de nombreux élèves qui, plus tard, se firent un nom dans la peinture et l'architecture. Au moment où Lafage entra, il était occupé à faire le portrait de l'annaliste Lafaille. Mal vêté, s'exprimant avec difficulté, difforme, privé de tous les avantages extérieurs, Raymond fut reçu avec froideur par Pierre Rivalz.

— Monsieur, dit-il au peintre, en balbutiant quelques phrases presque inintelligibles, M. le chanoine mon protecteur m'a donné cette lettre pour vous.

Pendant que Pierre Rivalz lisait la missive du doyen du chapitre de Sainte-Cécile, Raymond examinait attentivement le portrait de l'annaliste Lafaille.

— Monsieur, lui dit-il tout bas, ce portrait n'est pas ressemblant.

— Vous croyez, mon ami, répliqua Rivalz qui avait déjà lu la lettre du chanoine.

— Monsieur Rivalz, je vous demande pardon; mais il me semble que le nez de Monsieur n'est pas si aquilin et que ses yeux sont d'un gris plus foncé.

— Le campagnard a raison, dit Rivalz... M. Lafaille, l'ingénieur de la province, reçoit des leçons de dessin d'un *rapin* de village. Mon ami, ajouta-t-il en faisant signe à Lafage de s'asseoir, savez-vous dessiner et peindre?

— Oui, Monsieur, et si vous voulez, je dessinerai les figures des tableaux que vous aurez à peindre dans la suite.

4° Un projet portant demande d'un crédit pour la célébration des fêtes de juillet;
5° Un projet tendant à proroger les lois relatives à la police sur les réfugiés.
La chambre donne acte à M. le ministre de la présentation de ces projets, et ordonne qu'ils seront imprimés et distribués.
On reprend la discussion du projet de loi sur les crédits supplémentaires et extraordinaires de l'exercice 1841.
« Art. 1^{er}. Il est alloué, sur l'exercice 1841, au-delà des crédits accordés par la loi de finances du 16 juillet 1840, et par diverses lois spéciales, des crédits supplémentaires montant à 20,274,351 fr.
Ces crédits supplémentaires demeurent répartis entre les différents départements ministériels, conformément à l'état A ci-annexé. » — Adopté.
« Art. 2. Il est accordé, sur le même exercice 1841, des crédits extraordinaires montant à la somme de 152,081,683 fr.
Ces crédits extraordinaires demeurent répartis entre les divers départements ministériels, conformément à l'état B ci-annexé. »
La discussion s'ouvre sur les chapitres du ministère de la guerre contenus dans l'état B.
Les premiers chapitres sont adoptés sans modification importante.
« Chapitre 20. — Matériel de l'artillerie, 11,029,414 fr. »
La commission propose sur cette somme une réduction de 2,000,000 francs applicable à la fonte des bouches à feu.
Cet amendement est rejeté.
La séance est levée à cinq heures et demie.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 14 avril 1841.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires sur l'exercice de 1841.

Dans la séance d'hier, la chambre a commencé la discussion du chapitre relatif au matériel d'artillerie.

« Achat de projectiles, 4,426,800 fr. »

La commission propose sur ce paragraphe une réduction de 926,800 fr.

M. TUGNOT DE LAMOYE, commissaire du roi, déclare que le gouvernement consent à une réduction de 416,800 fr.

M. BIGNON, rapporteur, déclare que la commission maintient la réduction qu'elle a proposée. L'orateur pense que dans un court délai, avec les matières accumulées dans les magasins de l'Etat, et grâce aux intelligents efforts de l'industrie particulière, on peut construire une énorme quantité de projectiles. En maintenant un crédit de 500,000 fr. pour les projectiles, il y a de quoi suffire provisoirement à l'armement des places fortes.

M. ETIENNE demande comment il se fait qu'on ait consommé, depuis le 31 décembre jusqu'à présent, la différence de 18 à 12 millions de projectiles signalée par le rapport.

M. BIGNON : Mais il y a une observation plus grave à faire. Hier nous disions, d'après le document officiel remis entre nos mains, que le 31 décembre dernier le nombre des bouches à feu était de 11,300 pièces. D'autres documents également officiels, remis à la commission du budget, constatent que le nombre des bouches à feu est de 14,800. Qu'on explique cette différence comme on pourra. (Bruit. — Rumeurs.)

Une voix : C'est déplorable !

M. DE BEAUMONT : Il est nécessaire que le gouvernement s'explique.

En ce moment nous entendons un coup de sifflet qui semble parti des tribunes. Presque tous les députés se lèvent d'un air d'indignation et font entendre des réclamations au président.

Une voix du centre : C'est un scandale !

Plusieurs voix : C'est une porte qui a fait ce bruit.

D'autres voix : Non, c'est la seconde fois que ce coup de sifflet est entendu.

M. LE PRÉSIDENT : Des ordres sont donnés pour que ce scandale ne se renouvelle plus.

Plusieurs membres : Mais, monsieur le président, c'est une porte qui a fait ce bruit.

Cet incident n'a pas de suite.

M. DE LAMOYE : La différence qui est signalée entre les deux chiffres pour le nombre des bouches à feu peut s'expliquer par une erreur que voici : dans l'état qui comprend le chiffre de 4,4800 pièces, on a compris par erreur les pièces non conservées qui sont destinées à être fondues. Le nombre de ces pièces est de 3,384.

M. BARRET : Il est étrange qu'une pareille erreur ait été commise.

M. DOGUEREAU : Il était du devoir du rapporteur de signaler au ministre de la guerre, avant la discussion, la différence dont il est question. L'explication alors aurait pu être donnée immédiatement.

— En vérité ! mon ami, fit Pierre Rivalz, étonné de cette proposition et de la tournure grotesque de celui qui la faisait, montrez-moi quelques-uns de vos ouvrages.

— Volontiers, Monsieur Rivalz, répondit Lafage en ouvrant un large portefeuille qu'il portait sous le bras.

— Voici des dessins exécutés avec une rare facilité et une correction qui laisse peu à désirer, dit Rivalz, après avoir déposé quelques cartons. Ces compositions décèlent une imagination ardente; mais, à vous dire vrai, je doute que vous en soyez l'auteur. Qu'en pensez-vous, Monsieur Lafage ?

— Je crois, répondit l'annaliste, que monsieur a trouvé par hasard ces dessins.

— Vos soupçons seraient pour moi un outrage sanglant, si je n'avais les moyens de vous convaincre; Monsieur Rivalz, donnez-moi un sujet.

— Je veux bien, répondit Rivalz; dessinez Josué arrêtant le cours du soleil pour terminer la défaite des Chananéens.

L'annaliste Lafage parcourait l'atelier en riant. Pierre Rivalz reprit ses pinceaux et Lafage s'assit près de la porte; en moins d'une demi-heure il termina le tableau proposé.

— C'est bien! très-bien! s'écria Pierre Rivalz étonné: mais vous n'auriez pas dû placer le personnage principal dans l'un des angles du tableau.

— Vous dites vrai, maître, dit Raymond Lafage; c'est une faute impardonnable: je vous demande cinq minutes pour la réparer.

Il reprit sa place près de la porte de l'atelier, joignit une feuille de papier à celle sur laquelle il avait déjà tracé son premier dessin, et y représenta quelques combattants israélites et chananéens; de telle sorte que cette partie se liait parfaitement avec l'autre, le personnage principal se trouvait au milieu.

— L'expédition est des plus ingénieuses, dit Rivalz; je ne doute plus de votre talent, et si vous voulez rester dans mon atelier, je vous chargerai de quelques dessins.

Raymond Lafage accepta avec empressement l'offre du peintre toulousain, et travailla pendant un an à l'école de ce maître déjà célèbre dans le midi de la France; il devint l'ami, le compagnon inséparable du jeune Antoine Rivalz, et partit avec lui pour Paris, espérant être admis dans l'Académie afin de dessiner d'après le modèle vivant, ce qu'il n'avait pu faire à Toulouse.

(La suite au prochain numéro.)

M. BIGNON : Mon caractère est assez connu pour qu'on ne puisse pas me soupçonner d'une arrière-pensée, et pour qu'on ne puisse pas prétendre que j'aie voulu mettre le ministre de la guerre dans l'embarras. Le fait ne m'est connu que depuis un quart-d'heure; cela explique comment je n'ai fait qu'en parler tout-à-l'heure.

M. DOGUEREAU proteste qu'il n'a pas voulu attaquer le caractère de M. Bignon.

M. MANUEL : Le fait énoncé est grave; il a besoin d'être vérifié. Je demande le renvoi à la commission et conséquemment l'ajournement du vote sur le chapitre en discussion.

M. TASCHEREAU appuie le renvoi à la commission.

Le ministère et le centre votent contre le renvoi à la commission, qui est prononcé après deux épreuves douteuses.

« Poudres et salpêtres (personnel), 158,534 f. »

La commission propose de réduire ce chiffre à la somme de 87,734 f.

Le gouvernement combat cette réduction et consent à la réduction du chiffre en la somme de 125,534 f.

La proposition de la commission est rejetée et celle du gouvernement est adoptée.

« Dépenses ordinaires d'exploitation, 2,459,536 f. »

Ce chapitre est adopté avec une réduction de 522,000 f., consentie par le gouvernement.

« Ecoles militaires, 395,000 f. »

La commission propose de réduire ce chiffre à la somme de 358,794 f. — Adopté.

« Dépenses accidentelles et secrètes, 250,000 f. »

La commission propose de supprimer ce chapitre que veut maintenir le gouvernement.

La chambre adopte la proposition de la commission.

On passe à la section II du budget du ministère de la guerre, relative à l'Algérie.

M. DESJOBERT a la parole. Cet orateur reproduit ses observations contre la colonie africaine; il pense que notre colonie dévore nos ressources, ruine notre armée et compromet la sûreté de la France. Parlant de la colonisation, M. Desjober dit qu'à Alger le commerce est nul, et ce que l'on appelle colonisation se réduit, à ses yeux, à l'exploitation de quelques terrains par des planteurs de salade. (Murmures. — Allons donc!)

L'orateur examine les projets de colonisation du général Bugeaud et déclare qu'il espère qu'ils ne pourront se réaliser. J'espère, dit-il, que nos soldats de réserve et même les filles repenties auxquelles, en désespoir de cause, le général Bugeaud fait appel, auront le bon sens de rester en France. (Rires et nouveaux murmures.)

M. DESJOBERT termine son discours au milieu du bruit et des conversations particulières qui se sont engagées sur tous les bancs.

M. DE SADE parle dans le même sens et attaque, comme le préopinant, la colonisation. La chambre est toujours inattentive.

Il est 4 heures. La séance continue.

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 13 avril.

M. DE TASCHER combat l'opinion de ceux qui voudraient supprimer la discussion spéciale des fonds secrets.

M. DE MONTALEMBERT appelle l'attention sur les négociations relatives à la question d'Orient. La France a fait assez de sacrifices pour se maintenir pendant dix ans dans le concert européen; ces sacrifices n'ont en définitive produit aucun résultat. La France ne doit donc pas être pressée de sortir de son isolement.

L'honorable pair appelle l'attention du gouvernement sur les affaires intérieures de la Syrie et montre la Russie aspirant à enlever à la France son droit de protection à l'égard de la population catholique. Il a approuvé, sauf quelques points, la politique extérieure et la politique intérieure du 1^{er} mars. Le déficit ne doit pas lui être imputé; les dépenses faites ont été utiles.

M. VILLEMAIN déclare qu'il ne peut entrer dans des détails sur les négociations entamées à Londres; tout ce qu'il peut dire, c'est que la France n'abandonnera pas ses droits ni les intérêts des catholiques.

Après quelques nouvelles observations de M. de Montalembert, la chambre vote par assis et levé sur les deux articles du projet et sur l'ensemble de la loi au scrutin secret.

Boules blanches. 106

Boules noires. 8

La chambre adopte.

La séance est levée à cinq heures.

On lit dans un journal :

Sous quelques jours M. Humann, ministre des finances, va présenter à la chambre des députés un projet de loi pour la suppression définitive de six hôtels des monnaies qui restent à Lille, Rouen, Nantes, Bayonne, Marseille et Strasbourg. Le même projet portera, dit-on, la demande d'un crédit spécial de quatre millions pour agrandir l'hôtel des monnaies de Paris et augmenter son matériel. Il paraît décidé que toutes les monnaies, à l'avenir, vont être frappées à l'aide de machines à vapeur, par des presses du système Thonnelier.

On lit dans le Commerce :

Il est bon que les contribuables sachent quel emploi reçoivent les fonds du trésor. Il vient d'être expédié du ministère de l'intérieur d'énormes ballots contenant le discours que M. Jars a prononcé contre la prise en considération de la proposition de MM. Pagès et Mauguin sur la réforme parlementaire. Personne n'ignore, du reste, quels efforts ont été faits pour obtenir le rejet de cette proposition dont chaque jour démontre de plus en plus la nécessité. Il n'est pas un des députés sur lequel le ministère pût avoir action, qui n'ait été sommé de venir déposer sa boule, quel que fût l'état de sa santé.

On lit dans le Temps :

Les cinq puissances signataires de la convention de Londres ont préparé un traité d'alliance défensive contre la France. Lord Palmerston voulait qu'il fût immédiatement signé; lord Melbourne, plus prudent, en a donné connaissance au roi Léopold, son intermédiaire habituel dans ces sortes de communications. Léopold, à son tour, en a informé qui de droit. Cette menace a fait cesser toutes les irrésolutions, et nous rentrons dans le concert européen, à la condition qu'on renoncera à se liquer contre nous.

On écrit de Bruges :

Nous apprenons qu'un tisserand de Moorslede, près de Courtray, vient de faire un essai de tissage des toiles flamandes dont le succès produira une révolution complète dans le mode de tissage employé jusqu'ici. L'ouvrier tisse à la navette volante des fils filés à la main. Sa toile est fine, épaisse et belle, comme celle qui est faite par le procédé ordinaire. M. de Vettere, de Courtray, a été sur les lieux pour constater la bonté de cette toile, et cet expert en a témoigné sa haute satisfaction. L'introduction de la navette volante est un progrès qui pourra faire trouver au tisserand, dans l'économie de temps, le moyen de faire concurrence à la mécanique.

Un traité de commerce et de navigation vient d'être conclu entre la Porte et l'union douanière allemande. Ce traité, qui a été négocié par la Prusse au nom de l'union douanière allemande, est établi sur les mêmes bases que ceux qui ont été conclus entre l'union, l'Angleterre et l'Autriche.

Mais, d'un autre côté, on regarde comme positif le refus fait en haut lieu à Berlin de prolonger le traité de commerce avec la Hollande, et l'issue inattendue de cette affaire semble avoir exercé une influence fâcheuse sur l'accession projetée du grand-duché de Luxembourg à l'union douanière allemande.

On lit dans le Courrier du Bas-Rhin :

Nous recevons par voie extraordinaire le bulletin de l'élection qui a eu lieu dimanche à Mulhouse, pour donner un successeur à la chambre à l'honorable M. Nicolas Kœchlin.

Sur 396 électeurs inscrits, il s'est présenté 311 votants.

M. André Kœchlin, maire de Mulhouse, a recueilli 297 voix.

Cinq bulletins portaient le nom de M. David, deux celui de M. Emile Dollfus, un celui de M. Charles Weber; les six autres bulletins étaient des billets blancs.

On écrit de Hambourg, 27 mars :

L'armateur du bâtiment l'Echo publie, dans la Boersenhalle de notre ville, l'extrait suivant d'une lettre que lui écrit le capitaine Sohst, en date de la Sierra-Leone, 16 janvier :

Il avait pris à bord, à la Havane, pour compte de négociants américains, une cargaison de rhum et de tabac qu'il a déchargée à la colonie américaine de New-Sester, d'où il a ramené à Sierra-Leone neuf passagers du vaisseau de guerre anglais Wonder. Après les avoir débarqués, il se prépara à mettre à la voile le 13 pour la Havane, avec d'autres passagers munis de leurs passeports dûment légalisés.

A peine eut-il levé l'ancre, que deux chaloupes canonnières se mirent à sa poursuite et le ramenèrent dans le bassin. Malgré ses protestations, il n'est pas encore parvenu à connaître les raisons de ces procédés arbitraires.

Il ajoute que les Anglais se sont encore permis d'autres violences de ce genre contre des bâtiments américains.

Nécrologie.

La vieille armée vient d'ajouter une nouvelle perte à toutes ses pertes; Fontainebleau tout entier a pris le deuil. L'un des héros de ces deux immenses époques, la République et l'Empire, vient de descendre au tombeau, emportant le respect, l'estime et la douleur de tous; le général baron Jacquin est mort à Fontainebleau dans sa quatre-vingt-deuxième année, et de cette longue carrière, de cette existence si pleine, pas un jour à désavouer, pas un fait à reprendre!...

Le convoi du général s'est mis en marche pour le cimetière de Mont-Perreux, aux funèbres fanfares de la musique du 6^e régiment de dragons et de celle de la garde nationale. Le cercueil était décoré des insignes du mort et de sa croix d'officier de la Légion-d'Honneur.

M. le capitaine Vergesa, d'une voix entrecoupée, prononcé le discours suivant, qui est une notice biographique :

« L'époque impériale s'achève!... Chaque jour ôte une pierre du vivant monument qui la rappelle au monde... Les soldats de Napoléon s'en vont un à un le rejoindre... Bientôt, hélas! il n'en restera plus de ceux à qui le grand proscrit disait, un pied déjà sur le rocher de souffrances qui fut son piédestal le plus sublime : « Adieu, mes enfants... Je raconterai au monde les grandes choses que nous avons faites ensemble ! » Partout elles s'inclinent, partout elles tombent, ces nobles vieillesses, glorieux témoins d'un gigantesque passé, enseignements sévères, mais superbes, pour nos enfants dégénérés! Et quand hier la patrie sentait frémir ses entrailles au vent de l'Atlantique, qui lui ramenait les restes de son héros, quand Cherbourg, le Havre, Rouen, Paris, étapes bienheureuses de l'immortel convoi, saluaient l'empereur ressuscité comme le Christ après son martyre pour revivre comme lui dans une impérissable gloire, n'était-ce donc point, mon Dieu ! que vous vouliez nous dire : « Vieux soldats, votre capitaine a fini ses épreuves ; il dort en paix sous le ciel de France... Ames guerrières, enlevez-vous ! Rien ne vous retient plus ici-bas !... »

« Le général Jacquin, né à Bonnencontre, canton de Seurre (Côte-d'Or), le 16 décembre 1759, entra, à 18 ans, simple chasseur au 10^e régiment, et de cet obscur départ jusqu'à sa nomination au grade de général de brigade, le 30 mai 1808, il a tout conquis, dans cette échelle d'honneur, à la pointe de sa vaillante épée. Sa conduite à la journée de Lodi fut sublime. Au passage du Mincio, il enleva une batterie et fut blessé; à Austerlitz, il reçut à la jambe une balle qu'on ne lui a ôtée qu'après sa mort. Ailleurs, il eut les deux bras cassés et le corps percé d'outre en outre par un coup de feu. Il avait trente-deux ans de service alors, il ne comptait plus ses campagnes ni ses cicatrices, et pourtant, au mois de décembre 1809, il écrivait au ministre de la guerre pour lui demander à se battre encore... Noble Bourgogne, voilà bien tes intrépides enfants !

« Après la belle conduite de Jacquin en Espagne, où il sauva la garnison de Madrid de la fameuse révolte des prêtres, en mai 1808, l'empereur, par décret daté du camp de Burgos, le nomma général de brigade et baron de l'Empire ; il était déjà officier de la Légion-d'Honneur, et possédait sur le royaume de Westphalie une dotation de dix mille francs de rente, englobée, comme tant d'autres, dans la haineuse réforme de 1815. Ce fut quand nous nous retirâmes de la Péninsule qu'il eut ses bagages pillés, et perdit jusqu'à son brevet de général, jusqu'à ses états de services, dont l'absence aujourd'hui nous ôte la triste consolation de vous apprendre jusqu'au bout les richesses de cette vie si glorieuse. »

(Courrier de la Côte-d'Or.)

Nouvelles Diverses.

Un déplorable et tragique événement vient d'arriver à Cambrai, et, comme presque toujours, il eût suffi du plus simple esprit de précaution pour le faire éviter. Deux agents de la régie des tabacs, venus en ville pour affaires de service, étaient descendus chez le sieur Vinchon, aubergiste, au bas du Marché-au-Poisson. Après leur repas, ils se mirent en devoir de visiter leurs supérieurs. L'un d'eux tira de sa poche un pistolet et le plaça sur la table même où avait été servi leur dîner. A peine étaient-ils sortis que des enfants envahirent la salle où ils étaient, et l'un d'eux, âgé d'environ neuf ans, n'eut rien de plus pressé que de saisir l'arme et d'en faire un jouet. Tout-à-coup la détente part, une explosion et un cri se font entendre, et ce cri était un cri de mort. Le projectile avait frappé à la tête une jeune fille qui était appuyée sur un comptoir placé dans une chambre voisine; la balle avait profondément pénétré dans l'occiput; l'infortunée avait été tuée raide. Une compagnie avec qui elle causait n'a peut-être échappé au même sort que parce que le projectile était resté logé dans le cerveau. La victime de cette catastrophe était d'une beauté remarquable : elle avait à peine dix-sept ans.

(Feuille de Cambrai.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

L'ARTISTE

EN PROVINCE,

ENTR'ACTE LYONNAIS,

Journal des Théâtres, de la Littérature et des Beaux-Arts,
AVEC PORTRAITS ET DESSINS LITHOGRAPHIÉS PAR LES PREMIERS
ARTISTES,

Musique de piano et Romances composées pour le Journal et
délivrées gratuitement aux Abonnés.

L'ARTISTE (Entr'acte lyonnais) paraît tous les dimanches
et se vend dans les théâtres.—Format petit in-folio, imprimé
avec luxe sur grand papier vélin satiné, table et couverture
formant un beau volume-album à la fin de l'année.

Prix de l'abonnement, payable d'avance : Lyon, pour un
an, 20 fr. ; pour six mois, 11 fr. ; pour trois mois, 6 fr.

On s'abonne à Lyon, au bureau du journal, rue de la Pré-
fecture, 6 ; chez Gourdon, libraire, rue Lafont, 4, et chez
Louis Perrin, imprimeur, rue d'Amboise, 6.

A partir du 25 juin prochain, le bureau central sera trans-
féré rue de l'Arbre-Sec, n° 31, au 1^{er}. (4108)

Annonces judiciaires.

Etude de M^e Pouzon, huissier à Lyon, place de la Fromagerie, 7.

Le dimanche dix-huit avril courant, à l'issue de la messe
paroissiale, sur la place de Caluire, il sera procédé à la vente
aux enchères de divers objets mobiliers saisis, consistant en
tables, chaises, horloge, poêle à four, commode, placards,
batterie de cuisine, etc., etc., au comptant. (1477)

(1822) VENTE APRÈS DÉCÈS

D'objets mobiliers dépendant de la succession
de M. NICOLAS GARAND.

Qui était rentier à Lyon, grande rue Mercière, n° 26, au 2^{me}.

Lundi dix-neuf avril mil huit cent quarante-un, à neuf
heures du matin, dans ledit domicile, on vendra secrétaire,
commodes, glaces, lits à sommiers élastiques, meuble de
salon, console et beaucoup d'autres objets.

A midi, on vendra une montre à boîte d'or et diverses
pièces d'argenterie.

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, PLACE DU PETIT-CHANGE,
n° 165.

(3606) VENTE AUX ENCHÈRES,
VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,

D'une Propriété Bourgeoise,
Aux Massues.

Le jeudi 29 avril 1841, à dix heures du matin, dans la salle
des notaires, il sera procédé, par M^e Darnès, notaire, à
l'adjudication d'une propriété bourgeoise située aux Massues,
n° 23, sur le chemin allant du Point-du-Jour à la Demi-
Lune, composée d'une maison ayant 14 pièces avec pavillon
formant salle de bain et salle de billard, avec un clos d'un
hectare six ares, garni de salles d'ombrage et de bosquets en
charmailles. Elle est rapprochée de l'église du Point-du-Jour,
où stationnent les omnibus. La vue est des plus variées.

Pour les renseignements, et pour traiter à l'amiable avant
le jour de l'adjudication, s'adresser à M. Faure, dans la pro-
priété, et à M^e Darnès, notaire à Lyon, quai de Bondy,
n° 165.

ÉTUDE DE M^e QUANTIN, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, 11.
PHARMACIE avec bonne clientèle.
S'adresser à M^e Quantin, notaire, rue Mercière, n° 2.

Annonces diverses.

(9371) A céder de suite pour cause de maladie.

UN FONDS DE CONFISEUR ET PATISSIER, jouissant
d'une bonne clientèle, situé dans une ville très-commer-
çante. On donnera facilité pour le paiement.

S'adresser chez M. Ferlat, grande rue Mercière, n° 28.

(9384) A vendre pour cause de santé.

UN FONDS D'AUBERGE ayant une bonne clientèle et
offrant des bénéfices certains. — Location très-modérée. —
Prix : 2,800 fr.

A vendre pour cause de départ.

UN FONDS D'AUBERGE bien achalandé, situé dans un
bon quartier, ayant six lits. — Location très-modérée. —
Prix : 2,200 fr.

S'adresser à M. Barbolat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2,
au 1^{er}.

(9349) A vendre
DANS L'ESPACE DE TROIS MOIS.

CENT CINQUANTE MILLE FRANCS DE MARCHANDISES
de nouveautés, indiennes, jaconas, mousselines laines, rachels,
stoffs, schalls et articles d'occasion, à très-bon marché.
S'adresser rue Saint-Pierre, n° 4, au 1^{er}.

(9370) A louer à la Saint Jean.

Café-CABARET situé à la Guillotière, en aval du pont,
sur la digue, près du nouveau canal de charbon.
S'y adresser.

(9372) AVIS.

On demande DES VOYAGEURS pour le placement d'un
ouvrage dont le succès est certain.
S'adresser à M. Baudot, hôtel des Trois-Ambassadeurs, quai
de Bondy, 145, de onze heures à midi.

AVIS.

On demande une personne qui pourrait mettre dans un
commerce en activité une somme de dix mille francs ; elle
tiendrait les écritures ambulantes.

S'adresser chez M. Veissière, papetier, passage Thiaffait,
rue Vieille-Monnaie. (9346)

AVIS.

Un homme désirait se placer dans une maison comme
homme de confiance, en campagne ou en ville. Il peut verser
de suite 1,000 f. de cautionnement. Il tient à rester dans
le département du Rhône.

S'adresser franco à M. Blais, chez M. Déprat, limonadier,
rue Raisin, n° 2, à Lyon. (9368)

AVIS.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la
Compagnie Lyonnaise d'Assurances contre l'Incendie aura
lieu le 30 courant, à deux heures et demie du soir, au siège
de l'administration, rue Saint-Dominique, n° 11.

Aux termes des statuts, il faut être propriétaire de cinq
actions depuis six mois au moins pour avoir droit d'assister
à l'assemblée générale. (4107)

NOUVELLES MESSAGERIES

DE LYON A CLERMONT EN 24 HEURES.

ENTREPRISE DES MAÎTRES DE POSTE,

Par Tarare, Roanne, Lapalisse, Cusset, Vichy-les-Eaux, Gannat,
Aigueperse et Riom.

Transport des marchandises et des finances.

1^{er} départ de Lyon, le 13 avril courant, à sept heures du
soir du soir, et successivement.

Bureau de Lyon, rue Sainte-Marie-des-Terreux,
de Clermont, rue de l'Ecu. (9364)

HOTEL D'ALBON,

Rue des Deux-Cousins.

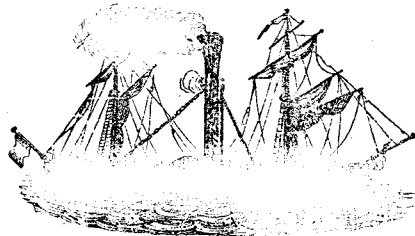
M. SIMIAN a l'honneur de prévenir le public qu'à dater
du 20 avril, il tiendra une table d'hôte à deux heures et
prendra des pensionnaires. (9332)

(9077) AUGE,
SUCCESSION DE PÉLAGAUD-BACHELARD,
Traiteur-Restaurateur,

Faubourg de Vaise, vieille et nouvelle route du Bourbonnais,

A l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition
un salon de 200 couverts et des pièces particulières pour
réunions, noces, bals et repas de corps.

COMPAGNIE DU SIRIUS.



Partira samedi 17 avril, à cinq heures du matin.

IL SE REND A AVIGNON EN DIX HEURES DE MARCHÉ.

PRIX DES PLACES :

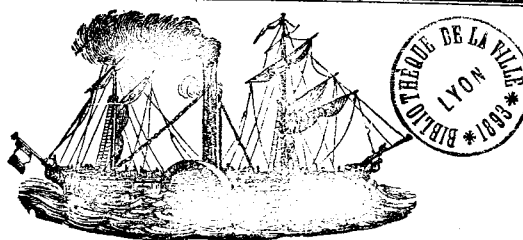
	Premières.	Secondes.
AVIGNON et BEAUCAIRE.....	6 f.	4 f.
VALENCE	4 f.	2 f.

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ.

Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (7505)

(2794) PAPIER FAYARD ET BLAYN,

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORS-
OGNONS et OEILS-DE-PERDRIX. — Un et deux francs les rou-
leaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharma-
ciens à Paris. — DÉPOT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue
Saint-Jean, n° 30, et chez MM. les pharmaciens VERNET,
place des Terreux ; CLARAZ, rue Neuve ; HUMEL, place du
Concert ; ANDRÉ, place des Célestins, dépositaires de re-
mèdes spéciaux.



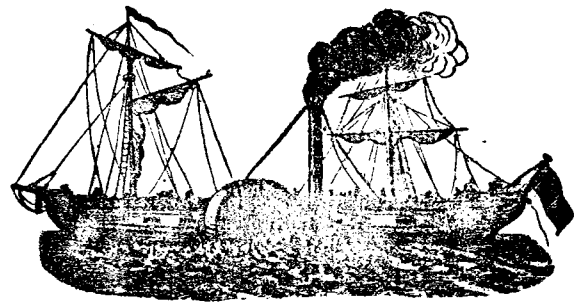
ENTREPRISE DES

BATEAUX A VAPEUR L'AIGLE.

DÉPARTS TOUTS LES JOURS, A 5 HEURES DU MATIN,
du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET
MARSEILLE.

Bureaux : place de la Charité, 72, et quai de Retz, 45.
(7380)



SERVICE DE

BATEAUX A VAPEUR

ENTRE

LYON ET VALENCE.

A dater du 14 avril,

L'AIGLE

Partira tous les deux jours (jours pairs d'avril et de mai),
à onze heures du matin, du port de la Charité.
Le bateau touchera à tous les ports intermédiaires. (7381)

SIROP PECTORAL

DE MOU DE VEAU.

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les
extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On
ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les
enfants. Une seule topette prise convenablement opère sou-
vent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre
à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont
toujours la cause principale de cette cruelle maladie. — Ces
deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de MACORS,
à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30, en face le n° 19. (2795)

DEPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharma-
cien à Lyon, est reconnu supérieur à tous les autres re-
mèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres,
gales anciennes, taches et boutons à la peau, goutte et
rhumatismes.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-
Sec, 31. — Pharmaciens-dépositaires : à Tarare, M. Michel ;
à Vienne, M. Bergeron ; à Mâcon, M. Thénod ; à Valence,
M. Calixte Bonnet. (2793)

DÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur
en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions,
les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les per-
sonnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de
craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peu-
vent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie
et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de
3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreux,
n° 13. (2812)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la
méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIE-
VAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien,
place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (2770)

Dépuratif du Sang.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puis-
sant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des
virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il
détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le
plus prompt contre les maladies et toutes les affections qui ont leur siège
dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les
maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhu-
matisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements
récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles
procurent une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec
tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont
le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent
si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage
de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place
des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.
A Saint-Etienne, chez M. Moustier, épicière, rue Royale, 1.
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallier.
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu. (2779)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, RUE POULAILLERIE, 19.